

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 08 janvier 2024	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 déc. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe qu'il n'y a pas de planification de documenté après le 3 janvier et que la documentation des activités quotidiennes est absente. La programmation doit être délibérément planifié et documenté.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	08 déc. 2023	08 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'une excercise d'évacuation en cas d'incendie a été menée au mois de décembre. La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	08 déc. 2023	08 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que le divan a été réparé avec du ruban adhésif et que la banquette déchirée a été retirée de la classe. La lacune est maintenant conforme.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	08 janv. 2024	08 janv. 2024
Commentaires : Lorsque l'inspectrice est arrivée sur les lieux, l'inspectrice observe qu'il y a un enfant seul dans le corridor et que la porte de la cuisine inoccupée est ouverte . Lors de l'inspection, une éducatrice a fermé la porte. La lacune est maintenant conforme.			
45(3) Si l'enfant est ou peut être atteint d'une maladie dont il doit faire rapport en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'exploitant d'un établissement agréé : a) remplit les formules que le ministre lui fournit.	45(3)(a)	01 déc. 2023	08 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, les éducatrices informent l'inspectrice que les formules de gestion des maladies possibles sont mises à leur disposition si elles doivent être remplies. La lacune est maintenant conforme.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : a) le parent ou le tuteur le lui a fourni.	46(1)(a)	01 déc. 2023	08 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que tous les médicaments sont identifiés avec le nom de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	01 déc. 2023	08 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que les incidents sont enregistrés à l'intérieur de cahiers Hilroy par contre, il n'y avait pas assez de cahiers pour tous les enfants présents. Lors de l'inspection, un membre du personnel informe l'inspectrice que les incidents pour les enfants qui n'ont pas de cahier seront documentés sur une feuille et placés dans le dossier de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2024

Date

original signé par

Leanna Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2024

Date